

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité du Village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Stukely-Sud, tenue le onzième jour du mois de juin deux mille dix-huit à 19 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

la conseillère Véronique Stock, siège numéro 1  
le conseiller Charles-Édouard Lavallée, siège numéro 2  
la conseillère Julie Royer, siège numéro 3  
le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4  
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5

Est vacant le siège numéro 6

formant quorum sous la présidence du maire Patrick Leblond. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louise Tremblay consigne les délibérations. Il y a 17 personnes dans l'assistance.

---

### **2018.06.118 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **2018.06.119 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

**QUE** le conseil adopte l'ordre du jour en incluant l'ajout du point 9.1.2.

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE*
2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
3. *APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 14 MAI ET DU 31 MAI 2018*
  - 3.1. *Suivi de la dernière séance*
4. *1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS*
5. *CORRESPONDANCE*
6. *ADMINISTRATION*
  - 6.1 *Gestion du personnel*
    - 6.1.1 *Embauche contractuelle de Madame Lynda Collin au poste de secrétaire-réceptionniste pour une période indéterminée*
    - 6.1.2 *Révision salariale suite à l'évaluation annuelle de Madame Guylaine Lafleur, et de Messieurs Bastien Lefebvre et Harris Pépin.*
    - 6.1.3 *Révision salariale suite à l'évaluation annuelle de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Louise Tremblay.*
    - 6.1.4 *Formation OMBE – Reconnaissance d'équivalence pour l'officier municipal Bastien Lefebvre (86.23 \$)*
  - 6.2 *Trésorerie*
    - 6.2.1 *Comptes payés*
    - 6.2.2 *Comptes à payer*
    - 6.2.3 *Adoption des charges salariales*
  - 6.3 *Rapport des services municipaux*
    - 6.3.1 *Officier municipal*
    - 6.3.2 *Inspecteur forestier*
7. *AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

*Aucun sujet requérant une résolution*
8. *VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS*

8.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet - Redressement des infrastructures routières locales pour la réalisation des travaux sur le chemin Robert-Savage.

8.2 Attribution du contrat pour les travaux d'agrandissement du stationnement et aménagement de l'aire d'accueil – Centre culturel St-Matthew. (1 seule soumission reçue)

Excavation N. Jeanson 16 805 \$ + tx

8.3 Attribution du contrat pour la fourniture de pierres concassées. (1 seule soumission reçue)

Excavation N. Jeanson 65 240 \$ + tx niveleuse 100 \$/h rouleau 85 \$/h

8.4 Attribution du contrat pour le reprofilage de fossés (chemin des Loyalistes et 5<sup>e</sup> Rang) (1 seule soumission reçue)

Excavation N. Jeanson 63 700 \$ + tx

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9.1 Eau

Aucun sujet requérant une résolution

### 9.2 Matières résiduelles

9.2.1 Résolution Écocentre – cartes pour les citoyens

## 10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 10.1 Recommandations du CCU

10.1.1 CCU18-05-014 Dossier no. 1: Matricule 8920-79-5776, lot 4 940 778, 20 des Érables, M-6 – PIIA-modification des matériaux extérieurs et couleurs – Demande de validation architectural afin de modifier le type de revêtement et couleur des ouvertures, référence résolution 2015-07-422.

10.1.2 CCU18-05-015 Dossier no. 2: Matricule 9319-46-8281, lot 2 237 980, 1170, Des Chênes, Zone RUR-6-PIIA – corridor visuel d'intérêt – Demande de validation architecturale afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur de la résidence.

10.1.3 CCU18-05-016 Dossier no. 3: Matricule 9320-22-4625, lots 2 238 918, Ave Allen, Zone RUR-6-PIIA – corridor visuel d'intérêt - Demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 28' par 44' (114m2).

10.1.4 CCU18-05-017 Dossier no. 4: Matricule 8920-38-6630, lots 2 237 704, 2179, Route 112, Zone M-1 – PIIA – noyau villageois - Demande de validation architecturale afin de permettre l'agrandissement du garage existant, ajout de 237 mètres carrés.

10.1.5 CCU18-05-018 Dossier no. 5: Matricule 9320-17-7432, lots 2 238 931, 1641, Ave Allen, Zone RUR-6 – dérogation et PIIA corridor visuel d'intérêt – Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un garage détaché projeté avec un empiètement dans la marge avant **ET** CCU18-05-019 validation architecturale du garage projeté.

10.1.6 CCU18-05-020 Dossier no. 6: Matricule 9319-55-9799, lots 2 237 948, 1140, des Bouleaux, Zone RUR-6 – Demande de validation architecturale afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur de la résidence.

### 10.2 Recommandations du comité toponymie

Aucun sujet requérant une résolution

## 11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE

Aucun sujet requérant une résolution

## 12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Centre culturel St-Matthew - Demande de remboursement des frais pour l'organisation de la journée des bénévoles et nouveaux arrivants le 20 mai 2018 au montant de 350 \$ (pb 02.70190.447)

## 13. DIVERS

Aucun sujet requérant une résolution

## 14. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

## 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 2018.06.120 3. APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 14 MAI ET 31 MAI 2018

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 soit adopté tel que présenté.

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **3.1 SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

M. le Maire fait un suivi sur les questions de la séance précédente.

### **4. 1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions du public sur le site internet de la municipalité [www.stukely-sud.com](http://www.stukely-sud.com)

### **5. CORRESPONDANCE**

### **6. ADMINISTRATION**

#### **6.1 GESTION DU PERSONNEL**

##### **2018.06.121 6.1.1 Embauche contractuelle de Madame Lynda Collin au poste de secrétaire-réceptionniste pour une période indéterminée**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Lynda Collin nous a offert ses services suite à la démission de Madame Beauchemin au poste de secrétaire-réceptionniste;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Collin a déjà occupé ce poste précédemment et qu'elle a accepté de dépanner la municipalité pour une période indéterminée;

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel et résolu;

**QUE** pour répondre aux besoins du service, le conseil autorise l'embauche de Madame Lynda Collin comme secrétaire-réceptionniste ;

**QUE** Madame Collin est embauchée à titre de travailleur autonome, à raison de deux (2) jours semaine. Lorsque nécessaire, la Directrice générale est autorisée à demander une 3<sup>e</sup> journée de travail/semaine. (poste budgétaire 02.13000.141)

**QUE** les conditions de cette entente soient les suivantes : le taux horaire versé est de 24\$ l'heure plus les frais de déplacement. (poste budgétaire 02.13000.310)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

##### **2018.06.122 6.1.2 Révision salariale suite à l'évaluation annuelle de Madame Guylaine Lafleur, et de Messieurs Bastien Lefebvre et Harris Pépin.**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés municipaux ont déjà obtenu le pourcentage du coût de la vie en janvier 2018;

Il est proposé par la conseillère Véronique Stock et résolu :

**QUE** la rémunération des employés municipaux soit majorée suite à l'évaluation annuelle et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2018, de la façon suivante :

Madame Guylaine Lafleur, hausse de 0.7 %, (poste budgétaire 02-13000-141)

Monsieur Bastien Lefebvre, hausse de 0.7 % (poste budgétaire 02-61000-141)

Monsieur Harris Pépin, hausse de 2.0 % (poste budgétaire 02-32000-141)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

##### **2018.06.123 6.1.3 Révision salariale suite à l'évaluation annuelle de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Louise Tremblay.**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a déjà obtenu le pourcentage du coût de la vie en janvier 2018;

Il est proposé par la conseillère Véronique Stock et résolu :

**QUE** la rémunération de la directrice générale et secrétaire trésorière soit majorée de

0.7 % rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2018 suite à son évaluation soit un total annuel de 70 250 \$ (poste budgétaire 02-13000-141).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2018.06.124 6.1.4 Formation OMBE – Reconnaissance d'équivalence pour l'officier municipal Bastien Lefebvre (86.23 \$)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire encourager le perfectionnement des connaissances et compétences de son personnel ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'officier municipal, monsieur Bastien Lefebvre, occupe également les fonctions d'urbaniste et fait partie du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Lefebvre désire faire reconnaître l'équivalence concernant une formation nécessaire à l'obtention du diplôme d'Officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) ;

Il est proposé par la conseillère Julie Royer et résolu :

**QUE** les membres du conseil autorisent l'officier municipal Bastien Lefebvre à faire la demande de reconnaissance d'équivalence nécessaire à l'obtention du diplôme OMBE et accepte de défrayer le coût de 86.23 \$ relatif à cette demande. (pb 02 61000 454)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6.2 TRÉSORERIE**

**2018.06.125 6.2.1 COMPTES PAYÉS**

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

**QUE** le conseil entérine le paiement d'une somme de 6 209.05 \$ pour les comptes payés de la liste mensuelle présentée le 11 juin 2018, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2018-06-11-1 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2018.06.126 6.2.2 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

**QUE** le conseil autorise le paiement d'une somme de 152 143.72 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 11 juin 2018, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2018-06-11-2 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2018.06.127 6.2.3 ADOPTION DES CHARGES SALARIALES**

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

**QUE** le conseil entérine les charges salariales totalisant 19 219.78 \$ présentées le 11 juin 2018, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2018-06-11-3 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Village de Stukely-Sud dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont décrétées.

---

Louissette Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière

**6.3 RAPPORT DES SERVICES MUNICIPAUX**

**6.3.1 Rapport mensuel de l'officier municipal**

Dépôt du rapport mensuel du mois de mai 2018 et cumulatif pour l'année 2018 sur l'émission de permis en aménagement, urbanisme et zonage préparés par l'officier municipal Bastien Lefebvre.

### **6.3.2 Rapport mensuel de l'inspecteur forestier**

Dépôt du rapport du mois de mai 2018 de l'inspecteur forestier Émilio Lembo.

## **7. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

Aucun sujet requérant une résolution

## **8. VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS**

### **2018.06.128 8.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Redressement des infrastructures routières locales pour la réalisation des travaux sur le chemin Robert-Savage**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Village de Stukely-Sud a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Memphrémagog a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Village de Stukely-Sud désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissible dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Village de Stukely-Sud s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Village de Stukely-Sud choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée des travaux;

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel et résolu;

**QUE** le conseil de la municipalité du Village de Stukely-Sud autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **2018.06.129 8.2 Attribution du contrat pour les travaux d'agrandissement du stationnement et aménagement de l'aire d'accueil – Centre culturel St-Matthew (1 seule soumission reçue)**

Excavation N. Jeanson 16 805 \$ + tx

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées à deux (2) fournisseurs concernant les travaux d'agrandissement du stationnement et l'aménagement de l'aire d'accueil du Centre culturel St-Matthew, soit : Excavation Choinière et Excavation N. Jeanson;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul soumissionnaire a répondu à la demande soit : Excavation N. Jeanson;

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

**D'ACCORDER** au seul soumissionnaire conforme, soit Excavation N. Jeanson, le contrat pour les travaux à effectuer pour l'agrandissement du stationnement et l'aménagement de l'aire d'accueil du Centre culturel St-Matthew, pour un montant de 16 805 \$ plus les taxes applicables tel que présenté dans la soumission reçue le 4 juin 2018, le tout sous la supervision du responsable en voirie municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **2018.06.130 8.3 Attribution du contrat pour la fourniture de pierres concassées (1 seule soumission reçue)**

Excavation N. Jeanson 65 240 \$ + tx niveleuse 100 \$/h rouleau 85\$/h

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées à deux (2) fournisseurs concernant la fourniture d'une quantité approximative de 4 660 tonnes métriques de pierres concassées livrées, le taux horaire pour une niveleuse et un rouleau, pour des travaux de rechargement sur le chemin des Loyalistes, soit : Excavation Choinière et Excavation N. Jeanson;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul soumissionnaire a répondu à la demande soit : Excavation N. Jeanson;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**D'ACCORDER** au seul soumissionnaire conforme, soit Excavation N. Jeanson, le contrat pour la fourniture de pierres concassées pour du rechargement sur le chemin des Loyalistes pour un montant de 65 240 \$, que le prix horaire pour la niveleuse est de 100 \$ et pour le rouleau est de 85 \$, le tout plus les taxes applicables, tel que présenté dans la soumission reçue le 4 juin 2018, le tout sous la supervision du responsable en voirie municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2018.06.131 8.4 Attribution du contrat pour le reprofilage de fossés (chemin des Loyalistes et 5<sup>e</sup> rang) (1 seule soumission reçue)**

Excavation N. Jeanson 63 700 \$ + tx

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées à trois (3) fournisseurs pour des travaux de reprofilage de fossés sur le chemin des Loyalistes sur 6.6 km et 5<sup>e</sup> rang pour 2.5 km sur les deux côtés des chemins, soit : Excavation Choinière et Excavation N. Jeanson et Excavation CS Fulford;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul soumissionnaire a répondu à la demande soit : Excavation N. Jeanson;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**D'ACCORDER** au seul soumissionnaire conforme, soit Excavation N. Jeanson, le contrat pour les travaux de reprofilage de fossés sur les deux côtés, sur chemin des Loyalistes et 5<sup>e</sup> rang pour une longueur totale de 18.2 km pour un montant de 63 700 \$ plus les taxes applicables, tel que présenté dans la soumission reçue le 7 juin 2018, sous la supervision du responsable en voirie municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 Eau**

Aucun sujet requérant une résolution

### **9.2 Matières résiduelles**

**2018.06.132 9.2.1 Résolution Écocentre Magog – cartes citoyens**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Stukely-Sud a signé une entente intermunicipale avec la ville de Magog concernant l'utilisation de l'Écocentre;

**CONSIDÉRANT QUE** pour utiliser le service, les citoyens de Stukely-Sud doivent se procurer une carte d'accès au bureau de l'Hôtel de ville de Stukely-Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution de base par unité d'habitation est de 25.40 \$, et que le montant pour l'année 2018 sera établi au prorata du nombre de mois restant dans l'année en cours;

Il est proposé par la conseillère Véronique Stock et résolu :

**QUE** la contribution pour l'utilisation de l'Écocentre pour l'année 2018 sera défrayer par la municipalité, en contrepartie la « *Journée grand ménage* » cédulée pour le 6 octobre 2018 n'aura pas lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1 Recommandations du CCU**

**2018.06.133 10.1.1 CCU18-05-014 Dossier no. 1: Matricule 8920-79-5776, lot 4 940 778, 20 des Érables, M-6 – PIIA-modification des matériaux extérieurs et couleurs – Demande de validation architectural afin de modifier le type de revêtement et couleur des ouvertures, référence résolution 2015-07-422.**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction de cette résidence a été autorisé par la résolution no 2015.07.422 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire réalise son projet de construction en 2018 et qu'il a modifié le type de revêtement extérieur et la couleur des ouvertures, du soffite, du fascia et des moulures autour des ouvertures ;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement extérieur serait en bois de type board n battten plutôt que posé horizontal profilé type V joint ;

**CONSIDÉRANT QUE** les ouvertures (portes et fenêtres), le soffite, le fascia et les moulures autour des ouvertures seront de couleur brun foncé plutôt que blanc ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'entériner ces modifications et d'apporter ces modifications à la résolution no 2015.07.422 ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU18-05-014 et accepte cette demande de modification concernant le type de revêtement et couleur des ouvertures soit le revêtement extérieur serait en bois de type board n battten plutôt que posé horizontal de type V joint et les ouvertures (portes et fenêtres), le soffite, le fascia et les moulures autour des ouvertures seront de couleur brun foncé plutôt que blanc, référence résolution 2015-07-422.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018.06.134 10.1.2 CCU18-05-015 Dossier no. 2: Matricule 9319-46-8281, lot 2 237 980, 1170, Des Chênes, Zone RUR-6-PIIA – corridor visuel d'intérêt – Demande de validation architecturale afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur de la résidence.**

**CONSIDÉRANT** la demande de validation architecturale afin de remplacer le revêtement extérieur de la résidence ;

**CONSIDÉRANT** la demande de permis et l'échantillon du revêtement projeté ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est assujéti au PIIA du Corridor visuel d'intérêt et a été présenté aux membres du CCU ;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement projeté est en clin de vinyle de couleur galet d'argile ;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines parties du projet n'étaient pas mentionnées ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu discussions et échanges sur ce dossier au cours de l'analyse ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU18-05-015 et accepte cette demande de remplacement du revêtement extérieur de la résidence par du clin de vinyle de couleur galet d'argile aux conditions suivantes considérant que ces informations étaient manquantes :

- 1) Que le revêtement des corniches sur la toiture en façade soit harmonisé du même revêtement que la résidence.
- 2) Que la couleur de la galerie soit harmonisée avec une couleur apparente sur le bardeau d'asphalte de la toiture.
- 3) Que le tour des ouvertures, du soffite, du fascia et des gouttières soit d'une couleur harmonisée avec une couleur apparente sur le bardeau d'asphalte de la toiture.
- 4) Que les couleurs de la remise dans la cour arrière soient harmonisées avec la résidence de couleur argile (murs, ouvertures, tour des ouvertures, poteaux supportant le toit).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018.06.135 10.1.3 CCU18-05-016 Dossier no. 3: Matricule 9320-22-4625, lots 2 238 918, Ave Allen, Zone RUR-6-PIIA – corridor visuel d’intérêt - Demande de validation architecturale afin de permettre la construction d’une résidence unifamiliale de 28’ par 44’ (114m2).**

**CONSIDÉRANT** la demande de permis pour la construction d’une résidence unifamiliale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain est en zone RUR-6 et est assujéti au PIIA du Corridor visuel d’intérêt ;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents requis permettant l’analyse de la demande ont été déposés à l’officier municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** l’ensemble des documents ont été présentés aux membres du CCU pour appréciation ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce modèle de résidence a une particularité soit 1 versant de toit mais assez discret et peu visible de la voie publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le visuel des résidences du terrain en face et de côté ont été présenté montrant une certaine harmonisation entre les 3 types d’architectures dans ce même environnement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement de la résidence est en clin de fibre de bois de couleur brun foncé, les ouvertures, soffite et fascia de couleur noir et la toiture en bardeau d’asphalte de couleur chocolat ;

**CONSIDÉRANT QU’**après analyse, échanges et discussions les membres du comité considèrent que la résidence respecte les critères du PIIA et s’harmonise bien dans l’environnement immédiat ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d’urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU18-05-016 et accepte la demande de validation architecturale afin de permettre la construction d’une résidence unifamiliale de 28’ par 44’ (114m<sup>2</sup>) tel que décrite et selon les documents présentés à la condition suivante :

- 1) Qu’il y ait l’ajout d’un aménagement paysagé en façade de la résidence couvrant une bonne portion de la façade comprenant arbustes et aménagement floral afin de créer une rupture de la façade de forme rectangulaire vu la pente faible du toit et l’absence de jeu de toiture.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2018.06.136 10.1.4 CCU18-05-017 Dossier no. 4: Matricule 8920-38-6630, lots 2 237 704, 2179, Route 112, Zone M-1 – PIIA – noyau villageois - Demande de validation architecturale afin de permettre l’agrandissement du garage existant, ajout de 237 mètres carrés.**

**CONSIDÉRANT** la demande de validation architecturale afin de permettre l’agrandissement du garage existant, ajout de 237 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain est en zone M-1 et est assujéti au PIIA du Noyau villageois;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents requis permettant l’analyse de la demande ont été déposés à l’officier municipal et présentés aux membres du comité pour appréciation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d’agrandissement est tel que montré au plan de Structure alternative, projet 18-C-161 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement extérieur sera refait au complet incluant la partie existante en tôle murale de couleur lin antique, les portes et fenêtres seront de couleur blanc et les carrelages devront être conservés tel que vu sur le plan et le fascia et le soffite seront de couleur blanc ;

**CONSIDÉRANT QU’**après analyse, échanges et discussions les membres du comité considèrent que le projet d’agrandissement respecte les critères du PIIA du Noyau villageois pour ce type de bâtiment ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d’urbanisme de la municipalité



de Stukely-Sud numéro CCU18-05-017 et accepte l'agrandissement du garage existant par l'ajout de 237 mètres carrés aux conditions suivantes :

- 1) Que la porte de service actuelle du côté Sud-Est soit repositionnée en façade entre le coin Sud-Est et la fenêtre la plus à l'Est en façade afin d'équilibrer les ouvertures sur la façade en premier plan.
- 2) Qu'il y ait ajout de 3 fenêtres allongées sur le mur Sud-Est de la partie existante afin de briser le rythme de cette grande élévation rectangulaire sans ouverture.
- 3) Que les fenêtres 4 carreaux tel que montré au plan soit avec les carreaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2018.06.137 10.1.5CCU18-05-018 Dossier no. 5: Matricule 9320-17-7432, lots 2 238 931, 1641, Ave Allen, Zone RUR-6 – dérogation et PIIA corridor visuel d'intérêt – Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un garage détaché projeté avec un empiètement dans la marge avant ET CCU18-05-019 validation architecturale du garage projeté.**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure no 2018-00047 afin de permettre l'implantation d'un garage détaché qui empiète dans la marge avant par rapport au chemin de la Diligence et par rapport à l'avenue Allen (lot de coin) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'empiètement représente un empiètement de 5.2 mètres par rapport au chemin de la Diligence et 2.7 mètres par rapport à l'avenue Allen ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'implantation du garage projeté (Daniel Touchette arpenteur-géomètre, minute 2509), l'ortho photo du terrain, des photos du site ont été présentés aux membres du comité ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu discussions, échanges et analyse des impacts visuels sur l'environnement concernant la vue panoramique ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité considèrent que la demande est mineure et l'impact visuel n'est pas significatif et que la présence d'une ligne d'arbres est présente sur le terrain parallèle au chemin de la Diligence ce qui réduit la visibilité ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU18-05-018 et accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un garage détaché projeté avec un empiètement dans la marge avant tel que montré au plan d'implantation de Daniel Touchette arpenteur-géomètre, minute 2509.

**ET**

**CONSIDÉRANT** la demande de construction d'un garage détaché de 24 pieds par 28 pieds sur dalle de béton ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain est en zone RUR-6 et est assujetti au PIIA du Corridor visuel d'intérêt ;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents requis permettant l'analyse de la demande ont été déposés à l'officier municipal et présentés aux membres du comité pour appréciation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le garage détaché sera recouvert de clin de vinyle de couleur hyland cedar comme la résidence, la toiture recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur brun 2 tons comme la résidence, les portes, fenêtres, soffite et fascia de couleur blanc ;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, échanges et discussions les membres du comité considèrent que le projet respecte les critères du PIIA du Corridor visuel d'intérêt et s'harmonise avec le bâtiment principal ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU18-05-019 et accepte la demande de construction du garage détaché tel que décrit à la condition suivante :

- 1) Que la fenêtre sur le mur de pignon du côté de l'avenue Allen soit plutôt en forme de triangle comme le style du mur de pignon de la résidence ou que soit ajouté un élément décoratif au-dessus de cette fenêtre afin de reproduire un visuel de la façade de la résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2018.06.138 10.1.6 CCU18-05-020 Dossier no. 6: Matricule 9319-55-9799, lots 2 237 948, 1140, des Bouleaux, Zone RUR-6 – Demande de validation architecturale afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur de la résidence.**

**CONSIDÉRANT** la demande de validation architecturale afin de remplacer le revêtement extérieur d'une partie de la résidence ;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents requis à la demande de permis ont été déposés à l'officier municipal et présenté aux membres du CCU soit un échantillon du clin de vinyle de couleur épice ;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement actuel est en bardeaux de cèdres couleur naturel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à remplacer seulement 1 mur latéral ;

**CONSIDÉRANT QUE** beaucoup d'éléments ont été observés lors de l'analyse de cette demande afin d'assurer une harmonisation du PIIA ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu discussions, échanges sur ce dossier ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU18-05-020 et accepte la demande afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur de la résidence aux conditions suivantes :

- 1) Que le clin de vinyle de couleur épice tel que l'échantillon déposé soit accepté mais l'ensemble de la résidence (4 murs) devront être faits à l'intérieur d'une période de **18 mois**.
- 2) Que toutes les moulures autour des ouvertures (portes et fenêtres) aient une moulure décorative d'au moins 3 pouces de largeur et de couleur blanche.
- 3) Qu'il y ait fermeture de l'ouverture sous la résidence par un contreplaqué ou un treillis décoratif de la même couleur que la résidence.
- 4) Que la galerie en façade soit construite dans les normes et d'une couleur bois naturel ou s'harmonisant avec la couleur de la résidence.
- 5) Qu'il y ait rafraichissement des fascias de couleur blanche.
- 6) Que les 2 bâtiments accessoires dans la cour arrière visible de la voie publique soient harmonisés avec la couleur de la résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **10.2 Recommandations du comité toponymie**

Aucun sujet requérant une résolution

## **11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE**

**2018.06.139 11.1 Entente avec la municipalité d'Eastman - Service de premiers répondants**

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions ont eu lieu avec la municipalité d'Eastman concernant la possibilité, pour la municipalité de Stukely-Sud, d'obtenir le service de premiers répondants;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre a eu lieu entre les maires et les directrices générales des deux municipalités afin que la municipalité d'Eastman présente son projet d'entente et déterminer les coûts engendrés pour la municipalité pour le service de premiers répondants;

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel et résolu;

**QUE** les membres du conseil acceptent l'entente proposé par la municipalité d'Eastman pour le service de premiers répondants pour un montant de 11.76 \$ par compte de taxes calculé au prorata des mois restants pour l'année 2018;

**D'AUTORISER** le maire et/ou la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**2018.06.140 12.1 Centre culturel St-Matthew - Demande de remboursement des frais pour l'organisation de la journée des bénévoles et nouveaux arrivants le 20 mai 2018 au montant de 350 \$ (pb 02.70190.447)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Stock et résolu :

**DE REMBOURSER** les frais pour l'organisation de la journée des bénévoles et nouveaux arrivants qui a eu lieu le 20 mai dernier au Centre Culturel St-Matthew pour un montant de 350 \$ (pb 02-701-90-493).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**13. DIVERS**

Aucun sujet requérant une résolution

**14. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions du public sur le site internet de la municipalité [www.stukely-sud.com](http://www.stukely-sud.com)

**2018.06.141 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 19h38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018.

\_\_\_\_\_  
Louisette Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Patrick Leblond  
Maire

\_\_\_\_\_  
Louisette Tremblay,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière